


EQUIPEMENTS DE SECURITE RALLYE 2017

GROUPES 	INTERNATIONAL			NATIONAL - REGIONAL					
	N	A	T1-T2-T4	N / FN	A / FA	R1, R2, R3, R5	F2000, GT de Série, GT Plus	Rallye TT T1-T2-T3	
Armature de Sécurité	ANNEXE J			RP	RP	ANNEXE J	RP	RP	
Harnais 5 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	X			X			X	X	
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	REC			REC	REC	REC		REC	
Pare brise en verre feuilleté								RP	
Film anti-déflagrant	X			X			X	X	
Extincteur 2 kg (poudre ou liste N°6)									
Extincteur AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 3kg mini	Obl LISTE N°16			X	X	ANNEXE J	X		
Coupe circuit	X		ANNEXE J	X			X	X	
Vêtements et gants ininflammables (Norme obligatoire se référer au règlement combinaison. Normes FIA broderie uniquement, voir identification des combinaisons).	X			X ^{*1}				X	
Cagoule homologuée FIA en cours de validité	X			X				X	
Sous vêtements homologués FIA en cours de validité	X			REC ^{*2}				X	
Chaussure homologuée FIA en cours de validité	X			X				X	
Fixations supplémentaires : 2 par capot.	REC	X			REC	X	ANNEXE J	RP	
Anneau de remorquage AV-AR									X
Double circuit de freinage	X				X				
2 rétroviseurs extérieurs									RP
Triangle de signalisation									X
Mousse d'arceau								RP	
Type de réservoir carburant	ANNEXE J			ANNEXE J		ANNEXE J	RP	RP	
Canalisation de carburant									
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT									
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité	X			X		X	X	X	
Siège homologué FIA en cours de validité							RP		

Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe.

Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6).

Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.

*₁ A compter du 1er janvier 2018, Combinaison Norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

*₂ A compter du 1er janvier 2018, haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8856-2000 Obligatoire.